

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Mobilité des personnels dans l'Éducation nationale : quel est le bilan pour l'année 2024 ?

Emmanuel Fontaine

11-14 minutes

Le bilan du mouvement 2024, avec 20,7 % de candidats au mouvement interdépartemental du 1er degré satisfaits pour 42,2 % chez les enseignants titulaires du 2d degré, est assez proche de l'exercice précédent. Examiné en CSAMEN le 2 juillet 2025, le document révèle de nombreuses disparités en fonction des territoires et des corps. Les demandes de mutation progressent chez les psy-EN et les chefs d'établissement, à l'inverse des CPE, des PLP ou encore des attachés d'administration. SE-Unsa et CFDT pointent les nombreux postes à profil restés "vacants", et demandent de nouvelles solutions.



Dans son bilan des mobilités 2024, le MENESR indique que la participation des enseignants du 1er degré à la mobilité interdépartementale "est la plus faible constatée depuis 10 ans". Shutterstock

Lors du dernier CSA ministériel de l'année scolaire 2024-2025, organisé le 2 juillet 2025, le bilan du mouvement 2024, qu'AEF info a pu consulter, a été présenté par le MEN aux organisations syndicales.

Les enseignants du 1er degré

Le mouvement des professeurs des écoles se divise en deux : l'interdépartemental et l'intradépartemental.

- **Mouvement interdépartemental**

15 390 candidats (soit 4,7 % des enseignants) ont été recensés en 2024, contre 16 736 en

2023 (5,1 % des enseignants). Le MENESR explique que la participation "est la plus faible constatée depuis 10 ans". En revanche, le taux de mutation (3 190 enseignants mutés soit 20,73 % des candidats) n'a que très légèrement baissé par rapport à l'année passée (20,84 %).

Comme l'année précédente, les 10 départements les plus demandés (31,2 % des vœux formulés par l'ensemble des candidats) "correspondent aux départements littoraux" : le Morbihan, le Finistère, la Gironde, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, les Pyrénées-Atlantiques, l'Hérault, les Côtes-d'Armor, la Charente-Maritime et les Landes.

À cette description s'ajoute "l'attractivité nouvelle [...] de départements notamment ruraux précédemment moins sollicités" entre 2020 et 2023. Avec en conséquence un barème élevé pour y accéder. Le MENESR précise toutefois que "la hausse des barèmes observée ces trois dernières années pour certains départements ruraux ne se confirme pas en 2024, notamment dans le centre de la France (académies de Limoges et d'Orléans-Tours) et revient même pour certains en deçà de leur niveau initial de 2020".

Comme en 2023, les cinq départements d'où émanent le plus de demandes de sorties, 57 % (contre 57,2 % en 2023), sont la Seine-Saint-Denis (1 755 candidats contre 2 005 en 2023), les Hauts-de-Seine (1 140 contre 1 221 en 2023), le Val-de-Marne (1 072 contre 1 207 en 2023), le Val-d'Oise (947 contre 1 045 en 2023) et Paris (749 contre 796 en 2023).

Le document précise que la DGRH "a porté une attention particulière la situation des académies déficitaires, particulièrement celles de l'Île-de-France, d'Amiens, de la Guyane ou encore de Mayotte en veillant à ne pas dégrader leurs effectifs d'enseignants titulaires."

En 2024, le nombre de recours a connu une hausse de 11 % avec 699 recours (contre 629 en 2023 et 673 en 2022). Sur les 39 situations qui ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique, 34 ont pu aboutir à une mobilité.

- **Mouvement intradépartemental**

86 994 professeurs se sont portés candidats au mouvement intradépartemental, soit 24,39 % des personnels (contre 90 345 soit 25,30 % en 2023 et 92 502 soit 25,58 % en 2022).

Au total, 55 477 agents ont été mutés, soit un taux de mutation de 63,8 % (contre 66 % en 2023). Le MENESR distingue les 32 163 participants obligatoires qui ont tous été mutés, tandis que c'est seulement le cas de 42,5 % des 54 831 participants non obligatoires (contre 45,9 % en 2023).

- **Le mouvement Pop (postes à profil)**

"L'intérêt des départements et des personnels pour ce nouveau dispositif de mobilité interdépartementale se confirme", considère le MENESR à propos des postes à profil.

Pour sa 3^e année d'expérimentation, le dispositif a en effet connu une "forte progression de la part des postes publiés" (42,18 % en 2022, 57,27 % en 2023 et 95,93 % en 2024). Ces annonces ont recueilli 3 703 candidatures par 1 670 candidats, contre 3 281 candidatures enregistrées par 1 432 candidats en 2023.

"Après l'effet nouveauté du dispositif en 2022, explique le MENESR, la baisse constatée en 2023 résultait probablement d'une meilleure assimilation des règles liées à ce mouvement postes à profil (par exemple la nécessité de détenir des titres ou diplômes spécifiques pour que les candidatures soient examinées)."

Quant à l'augmentation entre 2023 et 2024 à la fois du nombre de candidats et du nombre de candidatures, elle "peut s'expliquer notamment par la quantité et la qualité des fiches de

poste publiées".

À l'issue de ce mouvement, 323 postes ont été pourvus (contre 191 postes pourvus en 2023 et 168 en 2022), tandis que 64 postes n'ont fait l'objet d'aucune candidature et 180 postes n'ont pas été pourvus.

Les enseignants du 2nd degré

La participation au mouvement interacadémique 2024 a concerné 22 911 enseignants, un nombre en légère baisse par rapport à 2023 qui en comptait 23 600. Ils se répartissent entre titulaires (13 642) et néotitulaires (9 269).

La mutation a été obtenue par 5 757 enseignants titulaires, soit 42,2 % d'entre eux (41,4 % en 2023). Seul le nombre de demandes de mutation des Psy EN a augmenté sur un an (+7 %), il a en revanche diminué chez les CPE (-16 %), les PLP (-10 %), mais aussi pour les agrégés et certifiés (-4,2 %) tout comme pour les profs d'EPS (-4.8 %).

Concernant le mouvement POP, 402 postes ont été proposés contre 270 en 2023. Ont été relevées 692 demandes de participation qui se sont concrétisées par 914 vœux. Seulement 232 postes ont été pourvus.

À l'échelle intra-académique, 46 921 enseignants titulaires ont été candidats au mouvement. 44,1 % ont obtenu une mutation.

les personnels de direction

Depuis 2022, une baisse du nombre de postes vacants est observée. En 2024, 664 postes vacants de chefs d'établissement ont été proposés à la mobilité générale, ce qui représente une diminution de 5 % par rapport au mouvement 2023. Le taux de postes vacants varie de 0,45 % en Corse à 10 % à Versailles. Selon le MEN cette évolution s'explique notamment "par une diminution des départs à la retraite qui étaient en augmentation les deux années précédentes".

Le nombre de postes vacants offerts à la mobilité des adjoints (450) pour la rentrée 2024 est stable par rapport au précédent mouvement (- 2 %) alors qu'il était en forte diminution en 2023 (-16 %).

Sur les 14 654 agents que compte le corps des personnels de direction, 4 411 d'entre eux se sont portés candidats à la mobilité, soit presque 30 % des personnels, pour 1 114 postes vacants. Si une baisse de 10 % des candidatures était constatée entre 2019 et 2023, explique le MENESR, "une hausse de la participation est observée pour la campagne de mobilité pour la rentrée scolaire 2024".

À l'issue des opérations de mobilité des personnels de direction, 2 145 personnels de direction ont obtenu un changement d'affectation, en collège, que ce soit en qualité de chef ou d'adjoint, ce qui "s'explique notamment par l'offre d'affectation qui est supérieure en collège".

520 adjoints obtiennent un premier poste de chef d'établissement, soit 24 % de l'ensemble des mutations. Seuls 35 adjoints obtiennent un premier poste de chef d'établissement en lycée.

59 % des agents sont mutés sur leurs 5 premiers vœux. En moyenne, un adjoint obtient un premier poste de chef d'établissement au bout de 8 années d'ancienneté dans le corps des personnels de direction à la rentrée scolaire 2024. Si cette ancienneté moyenne nationale "est stable dans le temps", toutefois "les disparités entre académies évoluent" précise le MENESR.

Les demandes ont fait l'objet de 187 recours, pour lesquels 57 agents ont obtenu

satisfaction.

Les inspecteurs

À l'issue de la mobilité (mutations, concours, détachements), 529 inspecteurs ont participé à la mobilité (470 en 2023) sur un total de 3 957 agents (1 542 IA-IPR et 2 415 IEN).

- 267 IEN du 1er degré ont participé à la mobilité en 2024 (contre 241 participants en 2023), parmi lesquels 157 ont obtenu satisfaction sur l'un de leurs vœux (soit un taux de 59 %). Six demandes sur 10 sont faites pour "convenance personnelle".
- 81 IEN du 2nd degré ont participé aux opérations de mobilité l'an dernier (78 avaient participé en 2023), dont 35 agents mutés sur l'un de leurs vœux (soit un taux de satisfaction de 43 %).
- Les IA-IPR sont 181 à avoir participé à la mobilité en 2024 (versus 151 en 2023), la moitié sur l'un de leurs vœux. 49 % des demandes ont pour motif la convenance personnelle, et 33 % sont formulées au titre d'une priorité légale (rapprochement de conjoints, etc.).

107 postes restent vacants chez les IEN 1er degré (97 en 2023), pour 37 chez les IEN 2nd degré (30 en 2023) et 32 pour les IA-IPR (50 en 2023).

les personnels administratifs

103 postes ont été proposés aux AAE (attachés d'administration de l'État) en 2024 (102 en 2023) dans le cadre des opérations de mutation interacadémique. Le nombre de candidatures a cependant continué de baisser, 98 en 2024 contre 160 en 2023 (-39 %) et 179 en 2022.

142 postes ont été proposés aux SAENES (secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur) en 2024 (versus 149 en 2023). L'offre de postes a concerné la plupart des académies, à l'exception de celles de la Corse, de la Martinique et de Mayotte qui ne disposaient pas de postes vacants. Le nombre de candidatures aux mutations interacadémiques est passé de 209 candidats en 2023 à 196 candidats en 2024.

qu'en pensent les organisations syndicales ?

Pour Gilles Langlois, secrétaire national du SE-Unsa, ce qui est important est, au-delà des données, "de réfléchir à la manière de faire évoluer les situations" où la mobilité ne s'améliore pas. Par exemple, il s'agit des territoires peu attractifs, des départements d'Outre-Mer où des personnels natifs voudraient se réinstaller, ou encore en matière de satisfaction des priorités légales (rapprochement familial, handicap, etc.).

Il indique d'ailleurs qu'un groupe de travail devrait être réuni à la rentrée 2025 entre les organisations syndicales et le MENESR. Pour rappel, Élisabeth Borne déclarait au Sénat le 18 janvier 2025 ([lire sur AEF info](#)) vouloir "continuer à développer les ouvertures de postes à profil" en parallèle d'une "refonte du système de mobilité et d'affectation" en 2026.

Concernant la hausse des propositions de postes à profils, Gilles Langlois indique justement que ceux-ci comportent des "biais genrés" dans le processus de sélection, réalisé hors barème, et conduisent à une moindre satisfaction des choix pour les femmes candidates. Un effet paradoxal "alors que dans le même temps est développé un plan national pour l'égalité femmes / hommes", poursuit-il.

Le mouvement Pop "ne fluidifie pas la mobilité, de nombreux postes restent vacants, cela ne résout pas la problématique", assure également Laetitia Aresu, secrétaire nationale de la CFDT EFRP, lors d'une conférence de presse organisée le 3 juillet 2025.

"Certains personnels sont assignés à résidence, poursuit-elle. Il faut rebattre les cartes et

garantir un droit à mobilité. Car est en jeu la question de la satisfaction des collègues. Au bout d'un moment beaucoup se démotivent, notamment des professeurs des écoles qui quittent l'Éducation nationale car ils ont l'impression qu'ils ne bougeront pas."